

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 93 (1984)
Heft: 1

Artikel: Le volontariat
Autor: Sinner, Frédéric de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le volontariat

D^r Frédéric de Sinner, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse

Le volontariat (ou caractère bénévole de l'engagement), l'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, correspondait déjà à une préoccupation essentielle de Dunant qui cherchait des volontaires enthousiastes et dévoués, prêts à travailler pour une organisation de secours. A l'heure actuelle, c'est à titre volontaire que certains de nos concitoyens deviennent membres de la Croix-rouge. Toutefois, le critère du «dévouement» a fait place à celui du «désintéressement».

– L'engagement volontaire, libre de toute contrainte et fondé sur une décision personnelle, doit aussi s'inspirer de l'enthousiasme qu'évoquait Dunant; cette motivation permettra aux volontaires d'atteindre le but élevé qu'ils ont en commun. Dans le contexte de la défense générale, le but visé, c'est l'indépendance – au sens le plus large – de notre pays. Le service sanitaire coordonné (SSC) a pour but spécifique de soigner et d'assister tout être humain qui souffre, quel que soit son pays d'origine. La réalisation de l'idéal de la Croix-Rouge ne constitue-t-elle pas une contribution par excellence à la bonne entente entre les peuples, au maintien de la paix? En effet, elle consiste à se préparer consciencieusement, en mettant à profit le calme d'une période de prospérité, à accueillir au jour de la détresse et à traiter en égaux des êtres humains qui souffrent, même s'il s'agit d'étrangers, voire d'ennemis.

– Lorsqu'un volontaire propose son aide désintéressée, il ne saurait se contenter de proclamer ses bonnes intentions. D'emblée, on attend de sa part un engagement réel, un

sacrifice personnel de temps et d'énergie – non seulement en cas d'urgence, mais aussi pendant l'étape de la préparation. Grâce à la structure de notre société, aux moyens auxiliaires de la technique moderne et à l'état actuel des connaissances scientifiques, nous



Des milliers d'hommes et de femmes suivent les cours de premiers secours organisés par les Samaritains, et cela de leur propre chef.

pouvons mener à bien des opérations de secours dont on ne pouvait que rêver il y a quelques dizaines d'années. Mais il est vrai qu'à l'heure actuelle, l'assistant volontaire a besoin d'une formation adéquate; de plus, il doit s'exercer à travailler en équipe avec les autres volontaires et il doit connaître le lieu de son éventuelle intervention. Quant au «secouriste de la dernière heure», il arriverait trop tard, désarmé et perplexe, un spectateur solitaire!

– Dans le contexte de la **défense générale**, les femmes ont déjà plusieurs possibilités de collaborer à titre volontaire, notamment au sein du service sanitaire coordonné (SSC): le

Service de la Croix-Rouge (SCR) de la Croix-Rouge suisse fournit le personnel féminin, professionnel et non professionnel, qui se prépare à titre volontaire à exploiter au besoin les hôpitaux militaires. Ces quarante hôpitaux, de même que les hôpitaux civils de base, accueilleraient par principe des patients militaires et civils, quels que soient leurs pays d'origine. Le Service complémentaire féminin (SCF) prépare des femmes à divers emplois qui relèvent de l'armée; dans le cadre du Service sanitaire coordonné en particulier, il fournit le personnel des colonnes SCF de transport sanitaire d'une part et du service d'assistance dans les hôpitaux militaires d'autre part. La protection civile (PC) propose également de nombreux emplois aux femmes qui sont prêtes à s'engager. Dans les services sanitaire et d'assistance surtout, elles sont les bienvenues. Toutes les femmes qui s'inscrivent au SCR, au SCF ou à la PC le font à titre volontaire. Mais elles acceptent de ce fait, aux termes d'un contrat, d'assumer certaines obligations et d'être disponibles pendant une période déterminée, afin que l'organisation dont elles font désormais partie soit en mesure de remplir son mandat.

– La Croix-Rouge suisse, quant à elle, est à la recherche de volontaires qui adhèrent spontanément à ses idées humanitaires et à ses principes fondamentaux. En revanche, elle ne saurait faire bon accueil aux personnes qui veulent se dérober à une obligation et qui croient trouver dans la Croix-Rouge suisse un engagement «de substitution». Henry Dunant cherchait des volontaires enthousiastes et dévoués. Sachons nous en souvenir! ■